

## Délégations financières en cours de validité et utilisation

## Délégations et autorisations consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 3 novembre 2014, en cours de validité

Résolution	Objet	Durée et limite de validité	Plafond
<b>4</b> ème	Augmentation de capital afin de permettre la conversion des 8 225 770 OCEANEs en circulation au 3 novembre 2014	31 décembre 2019	Montant nominal maximum de 7 585 805 euros, auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des actions à émettre pour préserver les droits des titulaires d'OCEANEs, conformément aux conditions prévues par la loi et le contrat d'émission modifié des OCEANEs
5 <sup>ème</sup>	Augmentation de capital afin de permettre l'exercice des 119 547 052 BSA en circulation au 9 décembre 2014	Maturité des BSA, soit le 9 juin 2016	Montant nominal maximum de 3 984 901,70 euros, auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de BSA, conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles

Suite à la conversion de 600 OCEANEs, 5 533 nouvelles actions ont été créées au cours de l'exercice 2015.

Suite à l'exercice de 2 308 293 bons de souscription d'actions, 769 430 nouvelles actions ont été créées au cours de l'exercice 2015.

## Autorisation consentie au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 28 octobre 2015, en cours de validité

Résolution	Objet	Durée et limite de validité	Plafond
3 <sup>ème</sup>	Attribution gratuite d'actions en faveur des salariés et des mandataires sociaux	38 mois 28 décembre 2018	Double plafond de (i) 4 500 000 actions et (ii) 10 % du capital social à la date de décision d'attribution par le Conseil d'administration, auquel s'ajoutera, le cas échéant, les actions à émettre pour préserver le droit des bénéficiaires des attributions gratuites d'actions, conformément aux dispositions légales, réglementaires et/ou contractuelles

Le Conseil d'administration du 2 novembre 2015 a attribué gratuitement 1 425 000 actions à des salariés du Groupe et 2 500 000 actions au Directeur Général.

L'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement le 2 novembre 2015 est majoritairement soumise à des conditions de présence et/ou de performance. Le terme de ce plan d'actions est fixé au 20 décembre 2017, faisant suite, selon les pays, soit à une période d'acquisition courant du 2 novembre 2015 au 20 décembre 2016 suivie d'une période de conservation d'un an, soit à une période d'acquisition courant du 2 novembre 2015 au 20 décembre 2017 sans période de conservation.

Au 31 décembre 2015, il restait 3 840 000 actions de performance en cours d'acquisition, au titre du plan d'attribution d'actions gratuites décidé par le Conseil d'administration du 2 novembre 2015, susceptibles de donner lieu à la création maximale de 3 840 000 nouvelles actions.